



Répartition des charges privatives de copropriété

Par **DUCRET Maurice**, le **16/04/2011 à 18:59**

Bonjour,
Dans un lotissement en copropriété, est-il normal que les consommations d'eau, d'électricité et de gaz ne soient pas réparties par compteurs divisionnaires. La répartition des consommations globales au prorata des parts de copropriété favorisent les gros consommateurs au détriment des plus modérés.
Comment modifier le règlement de copropriété ?
Merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **16/04/2011 à 20:07**

Il faut faire une AG, mettre la question à l'ordre du jour et voter

Par **amajuris**, le **16/04/2011 à 20:26**

bjr,
je suis surpris de votre question.
dans un lotissement chaque propriétaire a les contrats eau, gaz et électricité à son nom.
je n'ai jamais vu un lotissement avec un seul compteur pour l'ensemble du lotissement.
cdt

Par **mimi493**, le **16/04/2011 à 21:52**

"un lotissement en copropriété" ça n'existe pas. Il s'agit r
Soit d'un lotissement classique
Soit d'un contournement de la loi sur les lotissements, donc d'une copro verticale. Pour pouvoir être une copro, il doit y avoir parties communes suffisantes